

First Phosphate annonce la clôture d'un financement par placement privé sursouscrit, rachète le rendement net de fonderie (NSR), entame les travaux pour la NC 43-101 et la métallurgie au Lac Original, et acquiert des claims supplémentaires

Toronto, Ontario--(Newsfile Corp. - 24 août 2022) - First Phosphate Corp. (« **First Phosphate** » ou la « **Société** ») est heureuse d'annoncer la clôture de son financement par placement privé sans courtier (l'« **Offre** ») d'Actions du capital-Actions de la Société (les « **Actions** »), annoncé précédemment.

L'Offre de 1 million de dollars a été sursouscrite, ce qui a conduit la Société à émettre un total de 7 035 000 Actions au prix de 0,25 \$ par Action, totalisant un produit brut de 1 758 750 \$. L'offre a été menée par la direction, le conseil d'administration et le géologue en chef de First Phosphate, qui ont souscrit un total de 1 443 000 Actions pour un produit brut de 360 750 \$.

Les recettes du placement devraient être affectées aux fins générales du fonds de roulement. Toutes les Actions émises dans le cadre de l'Offre sont soumises à une période de détention réglementaire de quatre mois et un jour. De plus, les Actions émises dans le cadre de l'Offre sont assujetties à un blocage contractuel dont le calendrier de libération varie sur une période de 12 mois suivant l'inscription des Actions de la Société inscrites à la cote d'une bourse.

Par ailleurs, la Société prévoit une deuxième tranche de l'Offre allant jusqu'à 300 000 \$ supplémentaires, qui doit être clôturée le 2 septembre 2022. La Société ne compte pas diffuser un communiqué de presse concernant cette deuxième tranche.

Dans le cadre de l'Offre, la Société a payé 67 560 \$ de frais d'intermédiation et a émis 270 240 bons de souscription (« **Bons de souscription compensatoires** »). Les Bons de souscription compensatoires garantissent un prix de 0,25 \$ par Action, pendant une période de 24 mois à compter de la clôture de l'offre.

Option pour le Lac à l'Original - Mise à jour

La Société est ravie d'annoncer qu'elle a émis 6 000 000 d'Actions à Glen Eagle Resources Inc. (« **Glen Eagle** »), le vendeur de la propriété d'exploration de phosphate connue sous le nom de *Trio Lac à l'Original-Lac Vanel-Mirepoix* (la « **Propriété** »), et qu'elle lui a payé un total de 991 000 \$. Un paiement final de 500 000 \$ est dû et sera payé au plus tard le 17 février 2023. Les Actions émises à Glen Eagle sont soumises à une période de détention réglementaire de quatre mois et un jour et à une restriction de revente volontaire, 10 % de ces Actions étant libérées le 31 mars 2023 et 15 % de ces Actions étant libérées tous les trois mois par la suite.

First Phosphate Corp. a le plaisir d'annoncer qu'elle a également racheté la redevance sur le rendement net de fonderie qui était due sur la Propriété pour une compensation en espèces de 50 000 \$.

First Phosphate a retenu les services de P&E Mining Consultants Inc. et de SGS Canada Inc. pour réaliser les rapports techniques sur l'estimation des ressources minérales selon la norme NI 43-101 et les essais métallurgiques sur la Propriété, qui devraient être terminés avant le 1^{er} novembre 2022.

La société a également acquis 26 claims miniers supplémentaires sur une superficie d'environ 14 km² dans la région de Bégin, au Québec, pour un montant de 210 000 \$ et 50 000 Actions. Ces Actions sont soumises à une période de détention réglementaire de quatre mois et un jour.

Opération entre personnes alliées

Certains administrateurs, dirigeants et autres initiés de la Société (« **Parties intéressées** ») ont acheté ou acquis la direction ou le contrôle d'un total de 1 403 000 Actions dans le cadre de l'Offre. Le placement auprès de ces personnes constitue une « opération entre personnes alliées » au sens du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières. (Règlement 61-101)*. En dépit des dispositions précédentes, la Société s'est appuyée sur les dispenses de l'obligation d'évaluation officielle et d'approbation des porteurs minoritaires du *Règlement 61-101* en vertu des sections 5.5(a) et 5.7(1) du *Règlement 61-101*, puisque la juste valeur marchande des Actions achetées ne dépassera pas 25 % de la capitalisation boursière de la Société. La société n'a pas déposé de déclaration de changement important liée à l'Offre plus de 21 jours avant sa clôture prévue, comme l'exige le *Règlement 61-101*, car la Société a besoin d'affecter la contrepartie reçue dans le cadre de l'Offre à son fonds de roulement de façon immédiate.

Rapports d'alerte précoce

John Passalacqua déposera un rapport d'alerte précoce conformément au Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat et au Règlement 62-103 sur le système d'alerte et les questions connexes touchant les offres publiques et les déclarations d'initiés. Shpirtrat Trust, dont M. John Passalacqua est un fiduciaire, a acquis 620 000 Actions au prix de 0,25 \$ par Action pour un total de 155 000 \$ dans le cadre de l'Offre. Suite à l'acquisition et en raison du plus grand nombre d'Actions de la Société émises et en circulation, la détention d'Actions par M. Passalacqua a diminué de plus de 2 %. Avant l'acquisition, M. Passalacqua possédait et contrôlait un total de 7 638 395 d'Actions, ce qui représentait environ 36,20 % des Actions alors en circulation. Suite à l'acquisition, M. Passalacqua possède et contrôle désormais un total de 8 258 395 d'Actions, soit environ 24,16 % des Actions en circulation.

Bennett Kurtz déposera un rapport d'alerte précoce en rapport avec l'acquisition de 126 000 Actions par 582284 Ontario Limited, une société détenue et contrôlée par M. Kurtz, au prix de 0,25 \$ par Action pour un total de 31 500 \$ dans le cadre de l'Offre. Suite à l'acquisition et en raison du plus grand nombre d'Actions de la Société émises et en circulation, la détention d'Actions par M. Kurtz a diminué à moins de 10 %. Avant l'acquisition, M. Kurtz possédait et contrôlait un total de 2 756 895 Actions, ce qui représentait environ 13,07 % des Actions alors en circulation. Suite à l'acquisition, M. Kurtz possède et contrôle désormais un total de 2 882 895 d'Actions, soit environ 8,43 % des Actions en circulation.

Glen Eagle déposera un rapport d'alerte précoce en rapport avec les 6 000 000 d'Actions émises par la Société pour la Propriété. Avant l'émission des Actions, Glen Eagle ne détenait aucune Action ou titre de la Société. Suite à l'émission d'actions, Glen Eagle détient 6 000 000 d'Actions, soit environ 17,55 % des Actions en circulation.

La participation des initiés dans le placement a été réalisée à des fins d'investissement. À l'avenir, les initiés évalueront de temps à autre leur investissement dans la Société et pourront, en fonction de cette évaluation, des conditions du marché et d'autres circonstances, augmenter ou diminuer leur participation selon les circonstances par le biais de transactions sur le marché, d'ententes privées ou autrement. Une copie des rapports d'alerte précoce sera disponible sur la base de données SEDAR à l'adresse www.sedar.com (<https://www.newsfilecorp.com/redirect/BNJJzh0aVy>) sous le profil de la Société ou en contactant la Société au (416) 200-0657.

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société d'exploration et de développement minier entièrement dédiée à l'extraction et au raffinage de phosphate de pointe pour l'industrie des batteries lithium-fer-phosphate (batteries LFP). First Phosphate s'engage à produire à un niveau de pureté élevé, à une échelle de qualité ESG et avec une faible empreinte carbone anticipée. First Phosphate prévoit s'intégrer directement dans les fonctions de R&D et des chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP nord-américains qui ont besoin de phosphate de qualité « batterie »

provenant d'une source d'approvisionnement constante et sûre. First Phosphate détient des revendications territoriales qu'elle développe activement sur plus de 1 234 km² dans la région du Saguenay, QC (Canada). Les gisements de First Phosphate sont constitués d'une formation de roche ignée rare qui produit généralement un concentré de phosphate de grande pureté avec moins d'oligo-éléments délétères.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com (<mailto:investor@firstphosphate.com>)

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com (<mailto:media@firstphosphate.com>)

Site Web : www.FirstPhosphate.com (<https://www.newsfilecorp.com/redirect/mobb7UeQPb>)

Information prospective et mises en garde

Certains renseignements contenus dans le présent communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toutes les déclarations contenues dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des déclarations de faits historiques peuvent être considérées comme des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont souvent accompagnés de termes tels que « peut », « devrait », « prévoir », « s'attendre à », « potentiel », « croire », « avoir l'intention » ou la forme négative de ces termes et expressions similaires. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse comprennent des énoncés concernant le moment prévu de la clôture du placement, l'emploi prévu du produit tiré du placement et l'obtention des approbations requises.

Ces énoncés impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent faire en sorte que les résultats, performances ou réalisations réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés, y compris, mais sans s'y limiter : l'incapacité de la Société à réaliser l'Offre et/ou à utiliser les recettes selon les conditions et dans les délais prévus, en tout ou en partie; et l'incapacité de la Société à obtenir les approbations requises pour réaliser l'Offre ou la réaliser selon les conditions et le calendrier proposés.

Les lecteurs sont avisés que la liste qui précède n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont également priés de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, car rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels ils sont fondés se réaliseront. Ces renseignements, bien qu'ils aient été jugés raisonnables par la direction au moment de leur préparation, pourraient se révéler inexacts et les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux prévus.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont expressément visés par la présente mise en garde et reflètent les attentes de la Société à la date des présentes et sont susceptibles de changer par la suite. La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, de nouvelles estimations ou de nouveaux avis, d'événements ou de résultats futurs ou autrement, ni à expliquer toute différence importante entre les événements réels subséquents et ces énoncés prospectifs, sauf si les lois applicables l'exigent.



To view the source version of this press release, please visit <https://www.newsfilecorp.com/release/134691>
(<https://www.newsfilecorp.com/redirect/kz33BH1Rxz>)